

La LDH et ses partenariats

Droits de l'Homme et économie sociale. Le temps est-il venu de mettre fin à l'ignorance réciproque ? Déjà largement relancée par les discussions sur le contenu d'un développement durable, cette question semble avoir retrouvé de la force avec une crise que l'on peut caractériser comme globale.

Dominique GUIBERT, secrétaire général de la LDH

Notre conception des droits de l'Homme est fondée sur leur universalité et leur indivisibilité. Nous pouvons en tirer un principe d'action politique : une « citoyenneté sociale », articulant l'engagement civique et l'exercice de droits économiques et sociaux et donnant autant d'importance à l'individuation qu'à la solidarité. Dès lors, pouvons-nous éviter de nous poser la question d'entreprendre autrement, d'une part pour conjuguer liberté et égalité, et d'autre part pour être à la hauteur des enjeux d'une crise systémique, environnementale, économique, sociale ? La conclusion n'est-elle pas qu'il faut rompre l'isolement fonctionnel qui sépare les organisations de promotion et de défense des droits de l'Homme des entreprises de l'économie sociale ? C'est dans ce cadre que doit se penser, pour la Ligue des droits de l'Homme, la question des partenariats qu'elle se propose d'expérimenter.

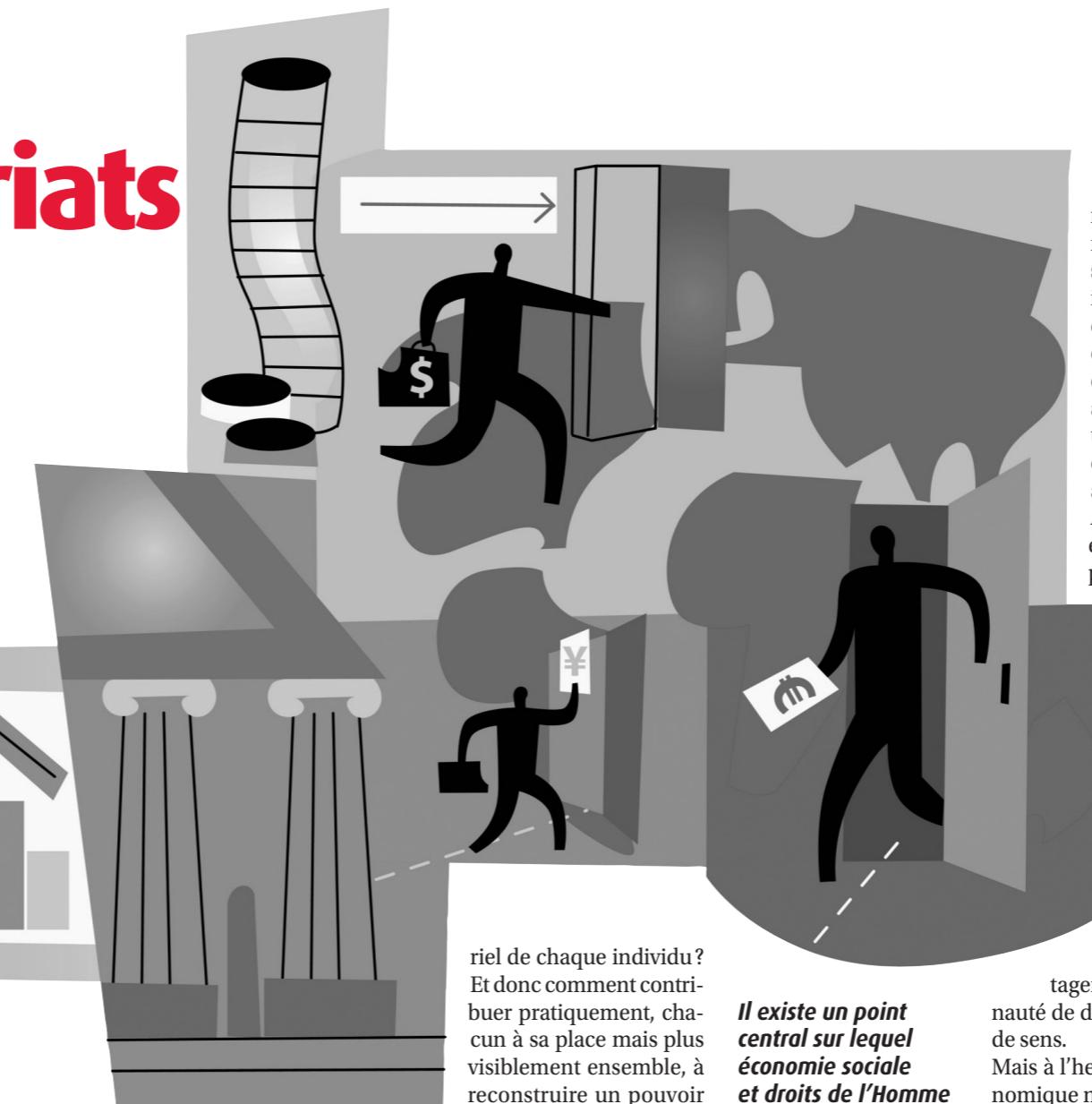
Si dans les fondements philosophiques et politiques la base peut apparaître commune, l'histoire, singulièrement en France, a sérieusement séparé les deux champs d'activités. Pourtant, la LDH, parce qu'au nombre de ses fondateurs figuraient Charles Gide et bien des proches d'Emile Durkheim, fût dès son origine attentive à la perspective « solidaire » et au « programme coo-

pératif pour changer la société ». Aujourd'hui, nous constatons que le retour aux valeurs communes est inévitable.

Quelques principes d'économie politique

Concilier individuation et solidarité, « intégrer » liberté et égalité par l'expérimentation d'une autre manière d'entreprendre, de coopérer, de mutualiser : l'économie sociale est le champ privilégié d'expérimentation de l'idée de « citoyenneté sociale », qui articule l'engagement civique avec l'exercice de droits, non seulement sociaux mais aussi économiques. Encore faut-il préciser la distinction entre l'économie de marché – mode de production et d'échange qui restera dominant à vue humaine – et la « société de marché », ni acceptable humainement ni socialement efficace.

La nécessité est grande de fixer la limite entre les champs ouverts aux régulations marchandes, et ceux qui doivent en être préservés. En élargissant la perspective, il faut retrouver la visée d'une production de valeur d'usage liée à la valeur éthique. Il s'agit en effet de mesurer l'efficacité au service de l'utilité, l'une et l'autre « sociales », donc de « reconstruire la richesse » dans la perspective d'un « développement humain ». Ce qui suppose que soient posées des bornes contraignantes à la loi d'airain concurrentielle dans



riel de chaque individu ? Et donc comment contribuer pratiquement, chacun à sa place mais plus visiblement ensemble, à reconstruire un pouvoir collectif d'intervention sur certains choix économiques et sociaux pour mieux garantir égalité et effectivité des droits ? Car, rappelons-le, la coupure entre l'économique et le politique, et la soumission du social à l'économique ont toujours permis le maintien de l'ordre inégalitaire établi.

Des complémentarités pleines d'avenir

La « société civile », par ses alliances de « valeurs sociales », montre aux acteurs politiques que les principes d'égalité, de solidarité, de citoyenneté sont les fondements d'une démocratie à la fois politique, économique et sociale. En revanche, pour les économistes orthodoxes, l'économie socia-

le n'est pas identifiée comme une autre façon de produire, mais soit comme un secteur résiduel pour industrie en crise, soit comme un territoire d'utopie. Et les droits de l'Homme leurs apparaissent comme une réserve pour contenir les bonnes âmes.

Ainsi interpellés ensemble par une politique qui considère

la sécurité comme la seule des libertés à défendre par l'Etat, et l'accaparement individuel de richesses comme la seule vertu éthique de long terme, l'économie sociale et les droits de l'Homme semblaient partager une même communauté de destin, celui de la perte de sens.

Mais à l'heure où la théorie économique néoclassique n'est plus triomphante, et puisque les faillites, les fraudes et les exactions ont remplacé les « success stories » et que les « gold fish » sont redevenus des poissons d'avril, les questions de la nature du développement et de ses conditions sont de nouveau posées. Tout l'enjeu est de faire qu'elles débouchent sur une nouvelle conception du monde et ne se perdent pas, soit dans la fuite en avant et le sauve-qui-peut, soit dans le confort d'un simple petit supplément de crédibilité.

Il convient donc maintenant de revenir aux fondements de cette philosophie politique commune. Et cette identité de vue est ancienne. Pourtant il a pu être vérifié, dans les congrès et réunions de la LDH ou du mouve-

ment mutualiste, que ce parcours ancien était parfaitement ignoré. Une comparaison permet de voir la richesse de cet ensemble qui mêle les militants et les opérateurs. Disons simplement qu'aux cinq principes sur lesquels se fonde l'économie sociale (liberté d'association, démocratie, répartition égalitaire, autonomie, solidarité), correspondent les fondements sur lesquels reposent la promotion et la défense des droits de l'Homme, l'indivisibilité des droits et leur universalité qui permettent d'en assurer l'effectivité.

Il existe un point central sur lequel économie sociale et droits de l'Homme ont une proximité et une complémentarité pleines d'avenir. C'est la question de la finalité de l'économie. C'est ce que mettent en lumière la crise climatique et la crise que l'on ne peut raisonnablement caractériser comme limitée à la sphère financière.

La question de la finalité de l'économie

S'il s'agit donc d'une crise systémique qui va jusqu'à poser la question de la survie de la Terre et de ses espèces vivantes, la finalité de la production devient la seule question essentielle. Que produire ? Pour qui produire ? Dans son Université d'automne « Développement durable et droits de l'Homme », la LDH a voulu se poser ces questions, qui ne sont pas habituelles pour elle.

Considérant que l'on ne peut plus consommer plus que ce que la planète ne peut supporter et qu'il convient d'envisager la diminution des consommations d'énergie, les droits de l'Homme à garantir à chacun et à chacune et partout deviennent un axe stratégique. Et nous posons alors les questions des produits, de leur nature et de leur utilité. Pour reprendre les termes imaginés de Patrick Viveret dans son interven-

En un mot, ce que les économistes appellent les « externalités » n'apparaît plus comme une représentation acceptable des responsabilités. Comment ? C'est là que peut-être la proximité entre l'économie sociale et les droits de l'Homme prend de la force : si la crise est systémique, la vulnérabilité est différentielle, comme le montrent régulièrement les conséquences de toutes les catastrophes naturelles. Katrina, dans le pays le plus riche du monde, a permis « d'assainir » la Nouvelle-Orléans, de la vider des ses populations pauvres et noires...

L'enjeu est tel que la proximité, la communauté de vue et de personnes entre les acteurs de l'économie sociale et les militants des droits de l'Homme ne sont plus suffisantes. La question de l'heure est d'en faire un axe stratégique et non plus une possibilité.

Nous ne nous livrons donc pas à une captation de ressources nouvelles mais intéressons-nous à la construction de convergences entre deux secteurs (voir encadrés), lesquels devraient passer d'une coexistence plus ou moins complice à la construction d'une stratégie de développement commun. ●

Les partenariats en 2009

Crédit coopératif, « Cafés des droits de l'Homme »

La démarche de partenariats, si elle n'est pas nouvelle à la LDH, a connu dans ce mandat une accélération certaine. L'action s'est poursuivie avec le Crédit coopératif, essentiellement par l'ouverture du Codesol (Codevi solidaire), qui permet d'affecter volontairement une partie d'épargne personnelle vers le don à la LDH, et par une nouvelle offre commune d'épargne solidaire en direction des jeunes (Livret jeune, dont

LDH). Enfin, pour aider la LDH à élargir son influence, cette banque mutualiste soutient le développement des « Cafés des droits de l'Homme ». Les responsables de ces lieux de convivialité, sensibles à nos valeurs, s'engagent à accueillir au moins trois fois par an des rencontres d'échanges et de débats organisés par la LDH, et à apposer sur leur vitrine les affiches et autocollants aux logos du Crédit coopératif et de la LDH. L'objectif est à la fois d'aller à la rencontre de nouveaux publics, notamment les jeunes, usagers de ces lieux, et de marquer de manière constante la présence de la LDH dans la commune. Plusieurs sections comme Troyes, Paris 18, Caen, Voiron ou Grenoble les ont déjà mis en place avec un succès indéniable.

La Mutuelle des étudiants (LMDE) et l'Unef

La LDH a ouvert un travail plus suivi avec la LMDE et l'Unef, sur la base d'une participation conjointe à la réflexion sur la protection sociale collective et la promotion des droits de l'Homme chez les étudiants, qui doit se décliner sur plusieurs axes et mois. La LMDE et l'Unef souhaitent notamment organiser, dans les principales villes universitaires, avec les sections locales de la LDH, une série de débats portant sur diverses thématiques (droits sociaux des étudiants, étudiants étrangers, Europe de l'éducation communautarismes...).

La LMDE a notamment publié dans ses revues plusieurs articles rédigés par la LDH sur les questions de droit au logement, de libertés d'expression etc. Actuellement le partenariat se poursuit autour de la rédaction d'un guide pratique des droits des étudiants, et de la mise en place d'une permanence téléphonique juridique dédiée aux étudiants. Ce partenariat est essentiel.

D'une part, il permet à la LDH et à ses partenaires, LMDE et Unef, d'affirmer un certain nombre de droits dans un contexte gouvernemental porté sur la régression des droits sociaux, et de donner aux étudiants des clés pour analyser les sujets clivant dans notre société. D'autre part, ces débats s'inscrivent dans la dynamique, engagée depuis le 7 mai dernier, d'ouverture de la LDH aux plus jeunes, contribuant ainsi à son renforcement et à son renouvellement.

La Macif
En 2008 la LDH a mis en place le partenariat avec la Macif. La Macif est une «société d'assurance mutuelle dont l'action repose sur des valeurs et des règles éthiques dans le but de répondre, de façon optimale, à ce qui constitue une tendance profonde des sociétés contemporaines : le besoin de sécurité individuel et collectif».
La Macif place le sociétaire au centre de ses préoccupations. Dans sa qualité d'assuré, mais aussi de citoyen responsable. Dans le cadre de son projet d'entreprise la Macif souhaite que des organisations qui lui sont proches l'aident dans sa réflexion, notamment sur les mutations sociétales, la contribution au lien social, la non-discrimination, les droits fondamentaux. Le partenariat avec la LDH comporte ainsi plusieurs volets :

- la production de notes de réflexion et de préconisations à destination de la Macif sur des sujets tels que l'égalité d'accès aux soins, la citoyenneté sociale, le droit au logement...;
 - la participation de la LDH aux travaux du futur Observatoire Macif des mutations sociales;
 - la parution d'un numéro spécial *d'H&L*;
 - sur demande de la Macif, la réalisation par la LDH d'études spécifiques dans des domaines tels que les droits fondamentaux et la démocratie;
 - la participation au débat public sur des problématiques communes des réseaux locaux LDH et Macif, en accord avec les instances nationales;
 - l'enrichissement du programme de formation dispensé aux élus et salariés;
 - l'encouragement des ligueurs sociétaires de la Macif à s'engager auprès d'elle pour renforcer le réseau des délégués.

Combat pour la démocratie: les Guinéens face à la junte militaire

Succession de régimes autoritaires, trafics en tout genre, absence de libertés maintiennent la Guinée dans la misère. Pourtant, de la richesse de ses matières premières à une société civile aspirant à la démocratie, le pays est riche en atouts. Quelle malédiction poursuit donc le peuple guinéen ?

Catherine CHOQUET,
universitaire, membre
du Comité central
et co-animateuse du groupe
de travail « Questions
internationales » de la LDH



Petit rappel historique... En décembre 2008 disparaissait Lansana Conté, président de la République de Guinée⁽¹⁾, qui tenait les rênes du pays d'une main de fer depuis 1984, grâce à un putsch organisé avec d'autres militaires - qu'il éliminera ensuite - peu après la disparition de Sékou Touré.

Cinquante ans plus tôt ce dernier avait tenu tête à la France en appelant à voter «non» au référendum sur le projet de Constitution visant à la création d'une communauté franco-africaine.

Accueillant le général de Gaulle, chef de l'Etat français, alors en tournée dans les territoires d'outre-mer pour promouvoir ce projet, Sékou Touré, député-maire de Conakry et président du Conseil de gouvernement, avait prononcé le 25 août 1958 un discours resté gravé dans les mémoires, dont ces mots: «*Il n'y a pas de dignité sans liberté: nous préférions la liberté dans la pauvreté, à la richesse dans l'esclavage*». Le 28 septembre 1958, la victoire écrasante du «non» au référendum en Guinée reste une date mémorable pour les pro-

Chaque période électorale est l'occasion de vagues de répression, d'emprisonnement, le général Lansana Conté refusant de céder toute parcelle de pouvoir. Cette répression est souvent sanglante.